

## Cornèr3funds - Fiche d'information produit

### Informations sur la Banque

Cornèr Banque SA – Via Canova 16, 6900 Lugano, Suisse – Tél. +41 91 800 51 11 – Fax +41 91 800 53 49 – Internet <https://www.corner.ch> – Code SWIFT CBLUCH22NRA – en tant qu'établissement financier titulaire d'une licence bancaire, Cornèr Banque (la «Banque») est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (Laupenstrasse 27, 3003 Berne, Suisse – Tél. +41 31 327 91 00)

### Caractéristiques

Cornèr3funds est un mandat par lequel le Client confie à la Fondation de prévoyance Cornèr Troisième Pilier la gestion discrétionnaire, aux risques et périls du Client et contre rémunération correspondante, d'avoirs de prévoyance 3a (troisième pilier) déposés ou qui seront déposés dans le dépôt de prévoyance tenu par la Fondation pour le compte du Client (ci-après les «Avoirs», respectivement le «Dépôt de prévoyance») auprès de Cornèr Banque SA, Lugano (ci-après la «Banque»). Le Client autorise la Fondation à déléguer à la Banque, en tout ou partie, la gestion des Avoirs et du Dépôt de prévoyance. Dans un tel cas, la Banque se conforme notamment aux directives de l'Association suisse des banquiers pertinentes en vigueur. Une description plus détaillée à ce sujet figure dans le mandat concerné.

La fortune de chaque investisseur reste séparée de celle des autres investisseurs.

Pour la gestion, la Banque a recours à des fonds d'investissement qui satisfont aux exigences de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). L'offre de marché prise en compte pour le choix des instruments financiers comprend des instruments de tiers exclusivement.

Le mandat de gestion Cornèr3funds prévoit trois stratégies de placement différentes, disponibles uniquement en franc suisse comme monnaie de base. Le Client ne peut pas donner d'instructions d'investissement spécifiques.

Stratégies d'investissement	Objectif d'investissement	Évaluation du risque
<b>Fonds LPP 25</b> Part investie dans des actions égale à 25% en moyenne, max. 35%	Augmentation du capital à long terme grâce aux revenus des intérêts, au gain modéré en capital et aux dividendes.  Horizon temporel: depuis 5 ans	Fluctuation modérée de la valeur du patrimoine et risque moyen
<b>Fonds LPP 45</b> Part investie dans des actions égale à 45% en moyenne, max. 50%	Augmentation du capital à long terme grâce au gain en capital, aux dividendes et aux revenus modérés des intérêts.  Horizon temporel: depuis 8 ans	Fluctuation plus marquée de la valeur du patrimoine et risque moyen à élevé
<b>Fonds LPP 75</b> Part investie dans des actions égale à 75% en moyenne, max. 85%	Augmentation du capital à long terme grâce au gain en capital, aux dividendes et aux revenus minimaux des intérêts.  Horizon temporel: depuis 10 ans	Forte fluctuation de la valeur du patrimoine et risque haut

La Banque fournit un conseil initial pour le choix d'une stratégie d'investissement en adéquation avec la propension au risque et la capacité de risque du Client. À cet effet, la Banque établit un profil de risque en tenant compte de la situation financière, des objectifs d'investissement, des connaissances et de l'expérience du Client. Dans le cadre de la vérification du profil de risque, le Client a également la possibilité d'exprimer son intérêt pour les aspects de durabilité des investissements (facteurs ESG).

Lors de la sélection des investissements, la Banque tient également compte des aspects de durabilité de ceux-ci, y compris pour les portefeuilles de Clients qui se déclarent neutres à ce sujet.

Le Client indique et peut modifier en tout temps, au moyen du formulaire «Ordre de placement/désinvestissement des avoirs de prévoyance», la répartition des avoirs détenus dans la Relation entre investissements et compte épargne.

La Banque envoie chaque année au Client une évaluation du portefeuille et des relevés de transactions. Par le biais des Services en ligne de la Banque, le Client peut en tout temps consulter l'état de son portefeuille avec le détail des différents placements.

### Risques

Investir dans des instruments financiers peut comporter plusieurs risques. Afin d'obtenir un aperçu des principaux risques, la Banque invite le Client à consulter la brochure intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» éditée par l'ASB, que le Client reçoit lors de la signature du mandat et/ou qui est également mise à disposition sur le site Internet [corner.ch/f/l/fin](http://corner.ch/f/l/fin).

La gestion de fortune peut comporter des risques de pertes qui peuvent par exemple être liés aux fluctuations de la valeur des instruments financiers dans lesquels les avoirs sont investis, quelle que soit la stratégie d'investissement choisie. Les risques inhérents aux différentes stratégies d'investissement dépendent en grande partie des différentes allocations d'actifs, des types de placement et des devises de référence des instruments financiers qui les composent.

Certains risques liés à certains types d'instruments financiers sont brièvement exposés ci-après.

Les investissements dans des actions et/ou des fonds d'investissement en actions permettent de réaliser des gains plus importants, mais comportent aussi un risque potentiel plus élevé, par exemple en cas de forte volatilité des cours du marché.

Les placements présentant un risque de crédit plus élevé ou dans des instruments complexes, tels que les produits dérivés et structurés, ainsi que les investissements dans les marchés émergents, généralement plus volatils que les investissements réalisés sur des marchés consolidés et plus exposés à des risques de liquidité au moment du remboursement ainsi qu'aux risques de contreparties, peuvent offrir des perspectives de profit plus élevées, mais comportent aussi potentiellement un risque plus élevé.

Lorsqu'un placement est effectué dans une devise étrangère (autre que la devise de référence du compte du Client), le risque d'une fluctuation négative du taux de change peut avoir un impact significatif sur la performance nette du produit.

Les prélèvements d'avoirs sous gestion peuvent influencer négativement le résultat de la gestion, car la Banque risque de devoir liquider des investissements à des moments où le marché n'est pas favorable.

Pour la description des risques des différentes stratégies proposées dans le cadre du mandat Cornèr3funds, voir la section précédente.

### **Risques financiers liés à la thématique du développement durable (risques ESG)**

«ESG» est l'acronyme anglais de «Environmental, Social & Governance», à savoir l'environnement (p. ex. consommation d'énergie ou d'eau), les aspects sociaux (p. ex. attractivité de l'employeur, gestion des chaînes d'approvisionnement) et la gestion d'entreprise (p. ex. politique de rémunération, gestion opérationnelle).

Les «risques ESG» sont des événements ou des conditions au niveau environnemental (p. ex. les dommages et les coûts des phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat et les changements dans les habitudes de consommation), au niveau social (résultant p. ex. de facteurs tels que la violation des normes de travail et des mesures insuffisantes de protection de la santé ou de sécurité au travail) et au niveau de la gestion d'entreprise (résultant p. ex. d'inégalités de traitement des actionnaires, de gestion déficiente des risques, d'absence de mécanismes de contrôle) pouvant avoir, actuellement ou dans le futur, des répercussions négatives sur la rentabilité, les coûts, la réputation et donc la valeur d'une entreprise, ainsi que sur le cours des instruments financiers. Les risques ESG peuvent se répercuter différemment sur les classes d'investissement, les zones géographiques et les secteurs économiques, ainsi que sur les entreprises. Des événements tels que le changement climatique et la destruction de l'environnement, ainsi que la nécessité d'évoluer vers une économie (plus) durable, peuvent entraîner des changements dans l'économie réelle qui se traduisent pour les investisseurs par de nouveaux facteurs de risque. Dans le cadre de la gestion de fortune, les risques et spécificités ESG peuvent être dûment pris en compte et/ou poursuivis au moyen d'approches ESG diversifiées (vous trouverez de plus amples informations dans la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'ASB).

### **Caractéristiques ESG**

Dans le cadre du mandat Cornèr3funds, les risques ESG sont intégrés dans le processus d'investissement au moyen d'un indicateur synthétique du risque ESG du portefeuille (Risque ESG moyen du portefeuille), basé sur la classification du risque ESG (*ESG Risk Rating*) des différents instruments financiers, que la Banque acquiert auprès d'un fournisseur spécialisé indépendant. L'échelle des *ESG Risk Rating* des différents instruments financiers va de 0 (risque ESG minimum) à 100 (risque ESG maximum). Une classification de 30 points ou plus indique un risque ESG élevé.

La Banque effectue chaque trimestre un suivi de la moyenne pondérée des *ESG Risk Rating* des instruments financiers du portefeuille (Risque ESG moyen du portefeuille). Si la Banque constate que le Risque ESG moyen du portefeuille atteint ou dépasse une valeur de 25 points, elle procède, à son entière discrétion, à des ventes ou des achats permettant de ramener le Risque ESG moyen du portefeuille à un score inférieure à 25. Si le fournisseur indépendant ne fournit pas de *ESG Risk Rating* pour un ou plusieurs instruments financiers, ces instruments ne sont pas pris en compte dans le calcul du Risque ESG moyen du portefeuille. En outre, sont exclus de l'évaluation du Risque ESG moyen du portefeuille certains actifs tels que: les liquidités, les produits de change, les métaux précieux, les instruments dérivés et les produits structurés (catégories dites exclues). Pour pouvoir calculer le Risque ESG moyen du portefeuille, il faut qu'au moins 65% des actifs investis dans les catégories d'investissement pertinentes (c'est-à-dire sans tenir compte des catégories exclues) disposent d'un *ESG Risk Rating* du fournisseur indépendant.

Lors du choix des instruments de placement, la Banque tient également compte de la disponibilité d'un *ESG Risk Rating*, afin d'assurer la possibilité de calculer un Risque ESG moyen pour les portefeuilles gérés. Cette possibilité ne peut être garantie pour des portefeuilles comportant des instructions d'investissement particulières du Client.

### **Conditions financières**

#### **Placement minimum**

CHF 1'000

#### **Commissions**

Pour l'exécution du mandat, la Banque prélève une commission trimestrielle auprès du Client, comprenant les frais de gestion, de tenue de compte, de négociation de titres (y compris les frais de tiers) et les droits de garde. Le montant de la commission est calculé sur la valeur des avoirs investis selon les taux figurant dans le barème tarifaire de la Banque.

#### **Autres frais**

Les placements collectifs de capitaux (fonds d'investissement) utilisés dans le cadre de la gestion engendrent des coûts supplémentaires pour l'investisseur, tels que des commissions de gestion et/ou commissions de souscription et/ou de sortie. Dans le cadre du mandat de gestion, il est possible d'acquérir des classes institutionnelles de fonds, dont les coûts sont généralement inférieurs à ceux des classes de détail. Les indications de ces coûts figurent dans les feuilles d'information de base des instruments financiers que la Banque met à la disposition du Client, dans la mesure où elles sont disponibles.

### **Durée, résiliation**

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et le Client a le droit de le résilier en tout temps sans pénalité. La Banque peut également exercer le même droit.

### **Modifications**

La Banque se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis le présent document.